



## AFFAIRE RENVOYEE

58°/ 31 - Participation de la Commune à la FOIRE DE TAMATAVE qui aura lieu le 31 août prochain.

Le Maire rappelle, pour mémoire, que la FOIRE DE TAMATAVE aura lieu le 31 août 1963.

Cette affaire est renvoyée pour étude devant la COMMISSION DU BUDGET.

x

x x

source S.C.M